

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 20/12/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018  
(accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'une œuvre d'Alexandre Nozal (1852-1929)**

**Le musée des Beaux-Arts de Quimper s'enrichit chaque année d'œuvres destinées à renforcer les points forts de la collection. Il s'agit cette fois de l'achat d'une huile sur toile d'Alexandre Nozal. Le montant de cet achat est de 5 000 euros.**

\*\*\*

Le musée des Beaux-Arts de Quimper souhaite acquérir une œuvre d'Alexandre Nozal (1852-1929) : *La Baie des Trépassés*, fin XIXe siècle, huile sur toile, 82 x 114 cm, signée et titrée en bas à droite.

Élève d'Evariste-Vital Luminais, Alexandre Nozal a connu un succès régulier que confirment les prix et médailles qui lui furent décernés à la fin du XIXe siècle. Contrairement à son mentor qui s'était fait remarquer avec de grandes compositions abordant le haut Moyen-Age ou l'époque gauloise, Nozal n'a, semble-t-il, jamais traité de la peinture d'histoire et s'est uniquement consacré au paysage. A la manière d'un Corot, il a sillonné la France et, de façon personnelle, a développé un art de la description tourné vers une nature sauvage.

Si la filiation de notre peintre avec Luminais est peu probante sur le plan des sujets, elle est par contre sensible dans le domaine du style, avec un travail de la matière tout en épaisseur. C'est particulièrement vrai pour le premier plan de cette toile où les roches de la falaise apparaissent comme maçonnées à la truelle. Le site décrit par Nozal est un des hauts lieux du patrimoine naturel du Finistère. Adoptant un point de vue original, il embrasse un vaste panorama en partant d'un côté de la Pointe du Raz pour aboutir à la belle courbe de l'anse formée par la baie des Trépassés. On distingue parfaitement la grande plage et derrière une bande liquide qui correspond à l'étang de Laoual. La petite éminence, au fond, pourrait correspondre à la montagne de Locronan ou au Menez Hom, mais Nozal a pris ici quelques libertés avec la réalité. L'atmosphère tonale de ce paysage humide privilégie les couleurs assourdis que seuls viennent réchauffer les discrets rayons d'un soleil matinal.

Bien que d'une sauvage beauté, la baie des Trépassés a rarement été décrite par les peintres. L'éloignement et la rudesse des éléments en ont sans doute dissuadé plus d'un de s'y

rendre et d'y tenter des études peintes. On se souviendra toutefois du merveilleux petit format peint par Odilon Redon en 1875 (Paris, musée d'Orsay), qui représente ce site avec une sensation d'étrangeté propre au génie de cet artiste. Comme dans le tableau de Nozal, on y retrouve l'astre solaire, mais ici démesuré, et surtout l'envol d'une nuée d'oiseaux, qui chez Redon, peut introduire le thème de la métempsychose. On se gardera d'aller aussi loin dans le cas de Nozal tout en appréciant la belle facture de l'œuvre et son ambiance magnifiant la force des éléments et le primitivisme inspirant de cette nature.

Alexandre Nozal a arpenté en plusieurs occasions les côtes bretonnes en passant par Saint-Briac et Saint Brieuc. Ces voyages demeurent cependant mal documentés et nous ignorons tout de son séjour à la pointe du Finistère. Superbement mise en valeur par un précieux cadre Art nouveau, cette toile est datable de la fin du XIXe siècle ou du tout début du XXe siècle. Rare par son sujet et d'une belle qualité picturale, elle pourrait conforter notre importante section dédiée aux paysages en Bretagne autour de 1900 qui s'est récemment enrichie d'œuvres de Lionel Walden et d'Alexander Harrison.

Le prix de vente est de 5 000 euros. Le vendeur est la Galerie L'Horizon chimérique, 17, rue Roger Allo, 33000 Bordeaux.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à procéder à cet achat sur l'imputation budgétaire 322-2161-78004.